

PROTOCOLE D'OUVERTURE

ET

HEURES D'AUDIENCE

AUDIENCE DU 6 OCTOBRE 2020

DOSSIERS R-4103-2019 ET R-4107-2019

DEMANDES DE RÉVISION D'HYDRO-QUÉBEC PAR SA DIRECTION PRINCIPALE –
CONTRÔLE DES MOUVEMENTS D'ÉNERGIE ET EXPLOITATION DU RÉSEAU (LE
COORDONNATEUR) ET DE RTA DE LA DÉCISION D-2019-101 RENDUE LE 23 AOÛT
2019 DANS LE DOSSIER R-3996-2016

Les Régisseurs désignés dans ce dossier sont : **M^e Louise Rozon (Présidente de la formation), de même que M. François Émond et M. Jocelin Dumas**

L'avocate de la Régie est **M^e Hélène Barriault**

Les **demanderes** en révision sont :

Dans le dossier 4103-2019

- Hydro-Québec par sa direction principale – Contrôle des mouvements d'énergie et exploitation du réseau (le Coordonnateur)
Représentée par M^e Éric Dunberry et M^e Jean-Olivier Tremblay

Dans le dossier 4107-2019

- Rio Tinto Alcan (RTA)
Représentée par M^e Pierre Grenier

Les **intervenants** sont :

Dans le dossier 4103-2019

- Rio Tinto Alcan (RTA)
Représentée par M^e Pierre Grenier

Dans le dossier 4107-2019 :

- Hydro-Québec par sa direction principale – Contrôle des mouvements d'énergie et exploitation du réseau (le Coordonnateur)
Représentée par M^e Éric Dunberry et M^e Jean-Olivier Tremblay

Nous demandons aux participants de bien vouloir s'identifier à chacune de leurs interventions pour les fins de l'enregistrement.

Heure du début : 9 h 01

Fin de l'audience : 16 h 18